

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **08** JUIL. 2019

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chargé d'études documentaires des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2018

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 98-188 du 19 mars 1998 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux corps de chargés d'études documentaires ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps des chargés d'études documentaires des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 19 février 2019 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chargé d'études documentaires des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Agnès DE SAXCÉ, conservatrice des bibliothèques, cheffe du service du développement des compétences, bibliothèque nationale de France, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chargé d'études documentaires des ministères chargés de la culture et de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Josiane DUCOURNAU, chargée d'études documentaires principale, réseau Canopé, coordonnatrice territoriale de la politique documentaire, académie de Bordeaux, ministère de l'éducation nationale ;
- Monsieur Patrice GUÉRIN, conservateur du patrimoine, chef de la mission archives, mission archives, sous-direction des affaires immobilières et générales, service des affaires financières et générales, secrétariat général ;

- Monsieur Marc NOLIBÉ, chargé d'études documentaires principal, régisseur des œuvres, château de Versailles.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Monsieur Patrice GUÉRIN, conservateur du patrimoine, chef de la mission archives, mission archives, sous-direction des affaires immobilières et générales service des affaires financières et générales, secrétariat général.

Article 3

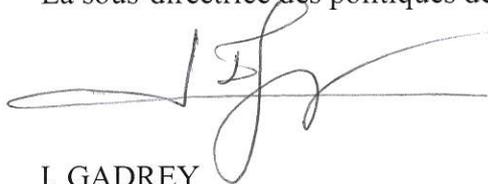
Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **08** JUIL. 2019

Le ministre de la culture,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY